

Séance du conseil communal du 12 février 2026

Présents :

Bourgmestre : Pesch Max

Echevins : Classen Norbert et Wintersdorf Bibi

Conseillers : Bohnenberger Emile, Fisch Laurent, Kartheiser Gilles, Schmit Nico,

Secrétaire : Kring Alain

Absente excusée : Wohlfart Nathalie

Ordre du jour

1. Budget rectifié 2025 et budget prévisionnel 2026
2. Création d'un poste administratif au sein du service technique
3. Approbation de la convention avec la commune de Junglinster concernant la mise à disposition d'un local pour le « Club Aktiv Plus An der Loupescht »
4. Acceptation d'un acte notarié
5. Octroi d'une concession de columbarium au cimetière d'Altrier
6. Approbation de plans de morcellement
7. Demandes de subventions et subventions aux associations
8. Désignation des représentants au sein du syndicat intercommunal SYNECOSPORT
9. Nomination d'un représentant de la commune de Bech au sein de l'Office social régional de Beaufort
10. Désignation du représentant auprès du Parc naturel du Mullerthal
11. Désignation du représentant au sein du conseil d'administration du centre de recyclage de Junglinster
12. Désignation du représentant au sein du conseil d'administration de l'Office régional de tourisme
13. Désignation du délégué au sein du GAL LEADER Region Mëllerdall
14. Désignation du représentant au sein de la commission de surveillance de l'école régionale de musique d'Echternach
15. Nomination d'un délégué à l'égalité
16. Répartition du congé politique supplémentaire
17. Communications des représentants des différentes instances
18. Questions des membres du conseil communal et des citoyens

Point 1 : Budget rectifié 2025 et projet de budget 2026 (voir pages du présent bulletin communal).

Point 2 : Le conseil communal a décidé à l'unanimité de créer un poste administratif au sein du service technique, afin d'assister le technicien responsable, Marc Rausch, dans ses tâches administratives de plus en plus nombreuses.

Point 3 : La commune de Junglinster a loué en 2025 des locaux dans le bâtiment de la résidence « FAGUS » à Junglinster pour les besoins du Club Aktiv Plus. Le loyer sera facturé aux communes membres au prorata du nombre d'habitants. La convention correspondante a été approuvée par tous les membres du conseil communal.

Point 4 : L'achat d'une parcelle forestière appartenant à Mme Martine Dahm a été approuvé à l'unanimité. La parcelle, d'une superficie de 29,60 ares, est située à Rippig, au lieu-dit « Auf der Neuntgenteil », et est inscrite au cadastre sous le numéro 22/1069, section D de Rippig. Le prix d'achat s'élève à 7 400 €.

Point 5 : Une concession de columbarium d'une durée de 30 ans a été accordée au cimetière d'Altrier.

Point 6 : Deux plans de morcellement de terrains situés à Bech ont été approuvés à l'unanimité par le conseil communal :

- Lotissement d'une parcelle située à Bech, Enneschtgaass, inscrite au cadastre sous le numéro 260/3654, en deux lots à bâtir
- Division d'une parcelle située à Bech, Kuelegruecht, inscrite au cadastre sous le numéro 149/3661, en deux lots

Point 7 : En application du règlement sur les subventions adopté par le conseil communal le 3 juillet 2024, le club de basket-ball BBC Arantia Larochette bénéficie d'une aide financière de 300 € pour 3 jeunes joueurs actifs.

Points 8 à 15 : En raison, entre autres, de la démission annoncée de Mme Nathalie Wohlfart du conseil communal et du départ de Mme Jill Goeres de la commune, il a été nécessaire de nommer de nouveaux représentants au sein de différentes instances.

Les représentants suivants ont été nommés à avec six voix :

SYNECOSPORT : Emile Bohnenberger et Gilles Kartheiser
Office social régional de Befort : Laurent Fisch
Parc naturel du Mullerthal : Max Pesch
Centre de recyclage de Junglinster : Gilles Kartheiser
Office régional de tourisme Mullerthal-ORT : Bibi Wintersdorf
LEADER Regioun Mëllerdall : Bibi Wintersdorf
École régionale de musique d'Echternach : Max Pesch
Déléguée à l'égalité : Bibi Wintersdorf